

COMMUNAUTE FRANCAISE
OPERATION ETE-JEUNES 1993

CRITERES POUR INTRODUIRE UN
DOSSIER

Lettre au Directeur d'Ecole

17380 Y 356

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

L'Exécutif de la Communauté française reconduit l'opération Eté-Jeunes en 1993.

Cette opération a pour objectif l'organisation d'activités récréatives, culturelles et sportives pendant la période d'été avec et pour un public de jeunes issus de milieux socio-économiquement et culturellement défavorisés.

Différents critères de recevabilité orientent la sélection des projets dont la dimension participative, créative et intégratrice des activités.


L'élaboration, la réalisation et l'évaluation des programmes se fondent sur le partenariat local.

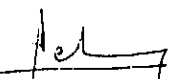
Les établissements scolaires sont particulièrement concernés par cette campagne. Aussi, nous vous invitons à diffuser dans votre école l'information jointe à la présente lettre, ainsi qu'à promouvoir le cas échéant le dépôt en partenariat avec des associations locales d'un projet auquel votre école s'est associée.


La date limite d'introduction des projets Eté-Jeunes 1993 est fixée au 31 mars 1993.


Vous trouverez, en annexe, la circulaire reprenant l'ensemble des critères de recevabilité, la procédure de rentrée des dossiers ainsi que le formulaire de demande de subsides.

Recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.


B. ANSELME,
Ministre-Président de
l'Exécutif de la Communauté
française, chargé de la
Culture, de la Communication, Relations extérieures
du Sport et du Tourisme


M. LEBRUN,
Ministre de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche
scientifique et des


E. DI RUPO,
Ministre de l'Education


M. DE GALAN,
Ministre des Affaires
Sociales et de la Santé

A l'initiative de l'ensemble de l'Exécutif de la Communauté française, l'opération été-jeunes sera reconduite en 1993.

Cette opération dont l'organisation est confiée conjointement au Service de la Jeunesse, à la Direction d'administration de l'Aide à la Jeunesse, aux Secteurs "actions en milieu multiculturel", au Service de l'Aide sociale et à l'ADEPS, visera à soutenir les actions spécifiques, organisées pendant la période des vacances d'été et s'adressant à des jeunes ayant peu de possibilités de bénéficier ou d'organiser des activités culturelles et récréatives. Elle constitue un outil de lutte contre l'exclusion sociale visant, par le biais d'activités diverses, à insérer les jeunes dans un tissu de relations sociales nouvelles et à leur faire partager des expériences différentes et positives, renforçant le lien social.

Les principes généraux d'application, des années précédentes, à savoir un public défavorisé et un partenariat réel, restent de mise. La qualité des projets sera appréciée sur base de leur dimension créative, du caractère "intégrateur" de l'action et du niveau d'implication des jeunes dans la conception et la réalisation de ces projets.

I. Pour être pris en considération, le projet d'action devra présenter les caractéristiques suivantes :

1.1) LIEU D'IMPLANTATION

Il doit s'agir d'une commune, d'une partie de commune ou d'un quartier

- qui cumule des problèmes sociaux,
- où est présente une forte population de jeunes défavorisés d'un point de vue socio-économique et culturel.

1.2) PUBLIC VISE

Le programme s'adressera aux jeunes issus de milieux défavorisés d'un point de vue socio-économique et culturel. L'opération Eté-jeunes est réservée aux adolescents de 12 à 18 ans.

Toutefois, exceptionnellement, des projets d'intégration communautaire, au niveau local, destinés à des jeunes de - de 12 ans, peuvent être introduits. Ils ne seront pris en compte que pour autant que des moyens budgétaires restent disponibles.

NOMS ET ADRESSES DES DIFFERENTS SERVICES ET ADMINISTRATIONS CHARGES DE
LA GESTION DE L'OPERATION ETE-JEUNES

Direction Générale de la Culture et de la Communication

Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles
Tél : 02/413.24.15 Fax : 02/413.28.52

Service de la Jeunesse

Personnes ressources : Patricia HUBERT
Annick BOONS
Tél : 02/413.20.23 Tél : 02/413.25.02

Service de l'Education permanente

Secteur "Actions en milieu multiculturel"
Personne ressources : Patricia GERIMONT
Tél : 02/413.25.29

Direction générale des Affaires sociales

boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles
Fax : 02/413.32.11

Service de l'Aide sociale - CPAS

Personne ressources : Gery VANDERHEYDEN
Tél : 02/423.31.44

Administration de l'Aide à la Famille
Secteur "actions en milieu multiculturel"

Personne ressources : Françoise de MOFFARTS
Tél : 02/413.27.07

Direction d'Administration de l'Aide à la Jeunesse

avenue Louise, 149 btes 16 et 32 à 1050 Bruxelles
Fax : 02/534.03.51

Personnes ressources : Jacqueline LOBET
Dominique CATRY
Tél : 02/538.83.70 (ext. 359) Tél : 02/538.83.70 (ext. 354)

ADSPS
Administration de l'Education physique et des Sports

boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles
Fax : 02/413.28.25

Personnes ressources : Bernard DENEVER
Claude DEPERMENTIER
Tél : 02/413.30.66 Tél : 02/413.28.52

AGENCE POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES
INTERNATIONALES DE JEUNESSE

APALL

Bld. Adolphe Max à 1000 Bruxelles

Tél: 02/219.09.06
Fax: 02/218.81.08
Télex: 20617

**ADRESSE DES DIFFERENTS CONSEILS D'ARRONDISSEMENT
DE L'AIDE A LA JEUNESSE**

ARLON: Avenue Nothomb, 18 6700 ARLON
Tél: 063/22.19.93 Tél: 063/22.14.27

BRUXELLES: Rue du Congrès, 37-41 1000 BRUXELLES
Tél: 02/217.26.06 Tél: 02/217.78.66

CHARLEROI: Bld. Tirou, 24 bte 14 6000 CHARLEROI
Tél: 071/31.73.22 Tél: 071/31.29.83

DINANT: Rue Ed. Dupont, 24 5500 DINANT
Tél: 082/22.38.89

HUY: Place Zénobe Gramme, 6 4500 HUY
Tél: 085/21.10.11

LIEGE: Place Xavier Neugean, 1 4000 LIEGE
Tél: 041/22.25.12 Tél: 041/23.20.33

MARCHE-EN-FAMENNE: Av. de la Toison d'Or, 94 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Tél: 084/31.19.42

MONS: Ilot de la Grand Place 7000 MONS
Tél: 065/34.68.09

NAMUR: Rue Lucien Namèche, 12 5000 NAMUR
Tél: 081/24.10.60 Tél: 081/24.11.34

NEUFCHATEAU: Avenue de la Victoire, 64A 6840 NEUFCHATEAU
Tél: 061/27.75.16

NIVELLES: Rue Cheval Godet, 8 1400 NIVELLES
Tél: 067/21.45.17

TOURNAI: Rue du Château, 49 7500 TOURNAI
Tél: 069/22.73.57

VERVIERS: Rue du Palais, 27-29 Bte 6 4800 VERVIERS
Tél: 087/22.25.64

Date de réception.../.../93 N° .../...
Réservé à l'Administration

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE Opération ETE-JEUNES

Veillez S. V. P. compléter ce questionnaire relatif à votre projet été-jeunes 1993 en veillant à ne pas écrire au verso des pages. Ce dossier est à renvoyer en deux exemplaires au plus tard le 31 mars 1993.

le premier exemplaire à Monsieur Daniel MENSCHAERT, Conseiller du Service de la Jeunesse, Ministère de la Culture et des Affaires sociales, boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles (ce service est chargé de centraliser et de redistribuer votre dossier aux différents services concernés : Aide à la Jeunesse, Actions en milieu immigré, CPAS,...);

le deuxième exemplaire à votre Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse à l'attention du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse (voir liste annexée aux critères).

COORDONNEES DU PROJET

Le coordinateur du projet représentant le partenariat

Nom.....Prénom.....

Adresse du contact : rue.....n°.....

code postal.....localité.....
tél.../.....fax.../.....

Le libellé du bénéficiaire et le n° de compte bancaire ou postal

Nom.....N° compte.../.....

Adresse.....

Veillez joindre un exemplaire du bulletin de virement annulé.

1.2) Liste des autres partenaires qui collaborent à l'opération :

Institution	Adresse	Nature de la collaboration	code (voir page 2)
-------------	---------	----------------------------	--------------------

1°N°

.....

2°N°

.....

3°N°

.....

4°N°

.....

5°N°

.....

II. LE PROJET

II.1) **Description du public auquel vous destinez l'action ou qui est à l'initiative de l'action ?**

II.1.1. **Décrivez l'environnement dans lequel il évolue. Citez notamment le(s) quartier(s) visé(s).
Précisez les caractéristiques socio-économiques de ses habitants.**

II.1.2. **Précisez la manière dont vous allez procéder pour le recrutement du public. Comment
allez-vous l'informer du projet été-jeunes ?**

II.2.3. Activités.

Enumérez clairement et décrivez les activités prévues en précisant à quels groupes d'âge elles sont destinées si des groupes d'âge différents sont prévus dans votre projet (des pages supplémentaires peuvent être jointes si nécessaire mais ne pas écrire au verso de ce questionnaire).

Veillez faire apparaître en quoi ces activités s'inscrivent dans les trois axes prioritaires (créativité, caractère intégrateur, implication des jeunes).

Description des activités (suite)

II.4) Encadrement

II.4.1. Précisez le profil et le nombre d'animateurs qui encadreront l'opération :

II.4.2. S'ils proviennent des associations partenaires ou s'ils seront engagés sur le budget demandé:

II.4.3. S'ils ont suivi une formation les préparant à faire ce travail :

II.5) Budget demandé

II.5.1. Donnez le maximum de détails sur le budget que vous prévoyez pour l'opération été-jeunes 93, la part que vous pourriez financer par des moyens propres (distinguer les apports en espèces de ceux en nature émanant des partenaires) ou complémentaires (autres subsides, participation des jeunes, sponsors...), la part que vous sollicitez dans le cadre de l'opération.

	Montant	Réservé à l'administration
I. DEPENSES		
A. Frais administratifs de secrétariat.....		
B. Frais liés à l'encadrement (rémunération des intervenants) Nombre:.....		
C. Frais de location des installations nécessaires au projet.....		
D. Frais de location d'équipement et de matériel y compris les frais de transport de ce matériel.....		
E. Frais d'assurance propres au projet.....		
F. Frais de déplacement.....		
G. Frais de séjour et de logement.....		
H. Frais de nourriture.....		
I. Frais d'achat de matières pour la réalisation des activités.....		
J. Frais d'inscription propres à l'activité. Nombre de participants au total.....		
K. Divers.....		
Total général des dépenses prévues (I)		

